

## Une démarche de prospection en eau concertée pour le SAGE de l'Audomarois

Comment assurer un approvisionnement en eau potable suffisant et de bonne qualité pour les différents utilisateurs, tout en conciliant la préservation des milieux naturels et le développement économique ? La CLE du SAGE de l'Audomarois s'est engagée dans une démarche novatrice de prospection mutualisée.



### Témoignage

**Laurence CASTILLON**

Animatrice de la CLE du SAGE Audomarois

### Quelles sont les origines de ce projet ?

La ressource en eau est une des thématiques avec les plus grands enjeux sur le territoire du SAGE de l'Audomarois, situé sur la région Nord Pas-de-Calais. L'importance des prélèvements qui y ont lieu lui donne un aspect politique, social et économique important. L'accès à la ressource y est très inégal et de nombreuses collectivités et industries éprouvent des difficultés à satisfaire leurs besoins. En 2006, des prélèvements supplémentaires ont été demandés par différents syndicats d'eau et industries sur les secteurs aval. Ces demandes étant en contradiction avec certaines mesures du SAGE, la CLE a souhaité lancer une réflexion globale à l'échelle du SAGE pour trouver des solutions.

Figure 1 : Carte de localisation du SAGE



Le territoire du SAGE de l'Audomarois abrite la nappe de la craie dont la productivité est importante. Ce secteur est fréquemment considéré comme le château d'eau du Nord Pas-de-Calais. Mais le territoire souffre d'un déséquilibre prononcé d'exploitation de sa ressource : la partie aval de la nappe est très fortement exploitée (entre 40 et 50 millions de m<sup>3</sup> prélevés par an), alors qu'elle est peu utilisée en amont.

Source : Atlas cartographique du SAGE Audomarois

### Quels sont les objectifs visés ?

L'objectif du projet est d'aboutir à un consensus entre les différents usagers sur la gestion actuelle et future de la ressource en eau sur le territoire du SAGE (avec une interconnexion régionale), et notamment de :

- Rendre compatible les deux mesures du SAGE de 2005 : « Ne pas augmenter la masse d'eau prélevée en période d'étiage dans les secteurs avals (Nord Audomarois et Aa aval) » et « Faire de la satisfaction des besoins locaux une priorité » ;

- Organiser la recherche de nouvelles ressources en amont afin de soulager les secteurs fortement exploités, et ce de manière collective et mutualisée ;
- S'assurer de préserver le bon fonctionnement écologique pour tous les prélèvements.

### **Comment l'avez-vous organisé ?**

La démarche s'est déroulée en deux étapes : une première phase d'analyse et de définition des modalités de gestion globale de la ressource, puis une étude de prospection commune.

La CLE a débuté en lançant une étude générale sur l'ensemble du territoire en 2008, intitulée « **Analyse des modalités de gestion de la ressource en eau sur le SAGE de l'Audomarois et perspectives d'évolutions** ». Financée pour moitié par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et pour moitié par les trois principaux préleveurs du territoire, elle a permis de réactualiser l'état des connaissances sur le fonctionnement des milieux et les usages par grandes catégories, et de définir des objectifs précis en termes d'exploitation de la ressource en eau pour chacun des trois sous bassins du territoire du SAGE. La CLE souhaitait disposer d'un bilan global qui serait partagé et accepté par l'ensemble des acteurs (collectivités, industries, ...).

Le diagnostic a mis en évidence des problématiques :

- d'ordre quantitatif avec ponctuellement certains syndicats qui dépassent leurs autorisations de prélèvements et des déficits en terme de sécurisation de la ressource : il a été estimé que 9 millions de m<sup>3</sup> seraient nécessaires pour satisfaire les besoins actuels et futurs des collectivités et des industriels ;
- et d'ordre qualitatif, en particulier en ce qui concerne les teneurs en nitrates et en pesticides.

La finalisation de l'étude en février 2011 a permis l'écriture de grands principes de gestion de la ressource en eau sur le territoire du SAGE, acceptés et validés par tous les partenaires du territoire. Ils sont destinés à prévenir toute surexploitation de la ressource en eau potable et les conflits d'intérêt, à trouver un équilibre entre les ressources disponibles et la demande en eau, à assurer l'accès équitable à l'eau pour tous, et à ne pas porter atteinte aux milieux aquatiques, mais en veillant au développement économique du territoire. Ils prévoient en particulier de réserver les volumes morts à la gestion de crise. Ces grands principes sont repris dans la nouvelle version du SAGE, adoptée le 15 janvier 2013 suite à sa mise en conformité avec la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) et le SDAGE 2009 du bassin Artois-Picardie.

### **En quoi consiste l'étude de prospection ?**

L'ensemble des partenaires a souhaité poursuivre l'engagement en lançant une étude en octobre 2011 pour prospecter des zones d'exploitation de nouvelles ressources permettant de satisfaire les demandes en eau formulées et de sécuriser l'alimentation en eau des collectivités.

Sur la base des connaissances hydrogéologiques de terrain et de simulations hydrodynamiques, les secteurs ont été hiérarchisés en fonction des ressources potentielles, de la protégeabilité de la ressource et des possibilités d'exploitation.

L'avancement de ce travail, porté par le syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SmageAa), se fait en cohérence avec le schéma directeur de la ressource du conseil général du Pas-de-Calais et s'appuie sur des études réalisées ou lancées par les différents acteurs de l'eau du territoire, en particulier la modélisation hydrodynamique du syndicat de l'eau du Dunkerquois.

### **Comment avez-vous procédé pour convaincre les partenaires ?**

Dès le début des réflexions en 2006, l'ensemble des acteurs de l'eau a été associé au sein du comité de pilotage. Des réunions ont été organisées à destination des syndicats d'eaux publics du territoire du SAGE et des élus et le projet a été présenté dans les lettres de la CLE du SAGE de l'Audomarois et en réunions plénières de la CLE.

Les étapes de validation de l'état des lieux et de rédaction du cahier des charges de prospection ont été longues et ont demandé beaucoup d'animation, de conciliation, de discussion (individuelle et en groupes), mais les partenaires ont progressivement appris à travailler ensemble. Les importants syndicats ont mieux compris les problèmes des plus petits syndicats.

Par la suite, nous avons pu établir une convention technique et financière entre les partenaires ainsi qu'une convention de transfert des données témoignant de l'engagement important des structures locales dans cette démarche.

Cette démarche, novatrice et expérimentale, n'est possible que grâce à la volonté des différents partenaires de travailler ensemble et qui ont fait passer la préservation à long terme du territoire et la solidarité avant les intérêts individuels.

En ce sens elle rentre complètement dans l'application de l'orientation « Anticiper et prévenir les situations de crise par la gestion équilibrée des ressources en eau » du SDAGE 2009 du bassin Artois-Picardie, notion reprise dans les orientations du nouveau projet de SDAGE.

### **Quelles sont les prochaines étapes ?**

Suite à la validation de la méthodologie de prospection, un marché a été lancé en juillet 2012 pour la réalisation des travaux (analyses qualitatives et quantitatives des sites par piézomètre et pompages d'essais) qui sont en cours de finalisation. En parallèle, des études hydrologiques et hydrobiologiques sont menées pour évaluer l'impact des pompages sur la ressource et le milieu naturel.

Les prochaines étapes vont être :

- l'analyse des résultats des travaux et des études pour voir si une nouvelle exploitation des ressources est envisageable, tout en restant compatible avec la préservation du milieu et des enjeux locaux,
- la réflexion sur les modalités d'exploitation de cette ressource entre les différents partenaires : comment combiner les enjeux individuels tout en respectant la démarche collective ? en créant un nouveau syndicat ? en préparant des contrats de ressource ?

#### **En savoir plus :**

- [La fiche du SAGE Audomarois sur Gest'eau](#)
- [Les documents du SAGE Audomarois sur Gest'eau](#)
- [Le site du SAGE Audomarois](#)